

TRIBUNAL DE JUSTICIA DE LAS COMUNIDADES EUROPEAS  
SOUDNÍ DVŮR EVROPSKÝCH SPOLEČENSTVÍ  
DE EUROPÆISKE FÆLLESSKABERS DOMSTOL  
GERICHTSHOF DER EUROPÄISCHEN GEMEINSCHAFTEN  
EUROOPA ÜHENDUSTE KOHUS  
ΔΙΚΑΣΤΗΡΙΟ ΤΩΝ ΕΥΡΩΠΑΪΚΩΝ ΚΟΙΝΟΤΗΤΩΝ  
COURT OF JUSTICE OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES  
CÚIRT BHREITHIÚNAIS NA gCÓMHPHOBAL EORPACH  
CORTE DI GIUSTIZIA DELLE COMUNITÀ EUROPEE  
EIROPAS KOPIENU TIESA



EUROPOS BENDRIJŲ TEISINGUMO TEISMAS  
EURÓPAI KÖZÖSSÉGEK BÍRÓSÁGA  
IL-QORTI TAL-ĠUSTIZZJA TAL-KOMUNITAJET EWROPEJ  
HOF VAN JUSTITIE VAN DE EUROPESE GEMEENSCHAPPEN  
TRYBUNAŁ SPRAWIEDLIWOŚCI WSPÓLNOT EUROPEJSKICH  
TRIBUNAL DE JUSTIÇA DAS COMUNIDADES EUROPEIAS  
SÚDNY DVOR EURÓPSKÝCH SPOLOČENSTEV  
SODIŠČE EVROPSKIH SKUPNOSTI  
EUROOPAN YHTEISÖJEN TUOMIOISTUIN  
EUROPEISKA GEMENSKAPERNAS DOMSTOL

Division de la Presse et de l'Information

## INFORMATION POUR LA PRESSE n1 52/04

5 juillet 2004

Prononcé de l'Arrêt C-27/04

*Commission des Communautés européennes/Conseil de l'Union européenne*

Nous avons le plaisir de vous signaler que l'arrêt dans l'affaire C-27/04, Commission contre Conseil, portant sur le pacte de stabilité sera prononcé

Mardi le 13 juillet 2004, à 9h30 dans la Grande Salle d'audience de la Cour de justice.

Les journalistes intéressés sont priés de nous adresser le formulaire d'accréditation (v. plus loin).

Afin de pouvoir garantir le bon déroulement de votre accueil, nous vous remercions de vous présenter à l'entrée au plus tard à 9h15.

*Document non officiel à l'usage des médias, qui n'engage pas la Cour de justice.*

*Langues disponibles : toutes*

*Le texte intégral de l'arrêt se trouvera sur le site Internet de la Cour*

*<http://curia.eu.int/jurisp/cgi-bin/form.pl?lang=fr>*

*Généralement il peut être consulté à partir de 12 heures CET le jour du prononcé.*

*Pour de plus amples informations, veuillez contacter Mme Sophie Mosca-Bischoff*

*Tél (352)4303-2035 Fax (352) 4303- 2034*

*Des images du prononcé de l'arrêt seront disponibles sur EbS "Europe by Satellite", service rendu par la Commission européenne, Direction générale Presse et Communication,*

*L-2920 Luxembourg, Tél: (00352) 4301 35177 Fax: (00352) 4301 35249*

*ou B-1049 Bruxelles, Tél: (0032) 2 2964106 Fax: (0032) 2 2965956*

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Une salle de presse dotée d'équipements de bureau (téléphones : lignes analogiques et lignes ISDN) sera à votre disposition.**

**Veillez noter:**

- **qu'il est demandé à la presse d'utiliser l'entrée du bâtiment Thomas More, Boulevard Konrad Adenauer;**
- **qu'il est demandé au public de demeurer silencieux et assis jusqu'à la fin de l'audience;**
- **que l'utilisation de téléphones portables ou d'autres appareils électroniques sonores est interdite pendant toute l'audience;**
- **que les prises de vue et films ne sont autorisés qu'en tout début d'audience (installation du Président, des Membres et des parties ; lecture des arrêts/conclusions ; appel des affaires);**
- **que l'utilisation de flashes ou d'autres systèmes d'éclairage supplémentaire n'est pas autorisée;**
- **qu'il n'est pas permis aux photographes et caméramen de se déplacer dans la salle d'audience pour prendre des photos;**
- **que, si de très nombreux photographes et caméramen manifestent leur intérêt, un "pool" peut être constitué par la Division de la Presse et de l'Information.**

**Accréditation à envoyer par télécopie avant le 9 juillet, 12 h00 CET.  
au numéro: (00352) 4303 2500**

|                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p align="center"><b>Concerne: Prononcé de l'arrêt C-27/04</b></p> <p><i>Personne de référence: Mme Marcelle Franceschino</i><br/><i>Tél: (00352) 4303 3382</i><br/><i>Fax: (00352) 4303 2500</i></p> |
| Nom:                                                                                                                                                                                                  |
| Organisation:                                                                                                                                                                                         |
| Type de média :                                                                                                                                                                                       |
| Nombre de personnes :                                                                                                                                                                                 |
| Numéros où vous pouvez être contacté:<br>Tél :<br>Fax :<br>Courriel :                                                                                                                                 |
| Demande l'autorisation de photographe r / filme r (biffer la mention qui ne convient pas):                                                                                                            |

**Votre demande est acceptée, sauf avis contraire de la Cour communiqué deux jours avant l'audience.**